



TARIF 2023

APPLICABLE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022

SOLUTIONS D'ENTRETIEN

POUR VOS PORTEURS DE LENTILLES

OPTI-FREE™ EXPRESS

Pour des lentilles souples
saines et hydratées⁴



Solutions d'entretien multifonctions
Simple d'utilisation

OPTI-FREE™ PUREMOIST™

Pour un confort tout
au long de la journée^{1,2,3}



AOSEPT PLUS™ avec HYDRAGLYDE™

Pour les yeux sensibles
et les allergies^{5,6}



Solution oxydante
Sans conservateur⁶

1. Lally J, Ketelson H, Borazjani R, et al. A new lenscare solution provides moisture and comfort with today's CLs. Optician 4/1/2011, vol 241 issue 6296, 42-46. 2. Davis J, Ketelson HA, Shows A, Meadows DL. A lenscare solution designed for wetting silicone hydrogel materials. ARVO Meeting Abstracts April 11, 2010 51:3417. 3. Notice d'utilisation Opti-Free™ Puremoist™. 4. Notice d'utilisation OPTI-FREE™ EXPRESS™. 5. Bloise, L., and E. Le Blond. «Entretien des lentilles de contact.» Florence Malet. Les lentilles de contact. Rapport SFO (2009): 836-62. 6. Notice d'utilisation AOSEPT™ PLUS avec HydraGlyde™.

SOLUTION D'ENTRETIEN MULTIFONCTIONS POUR LENTILLES DE CONTACT

Simple d'utilisation



GAMME OPTI-FREE™ OPTI-FREE™ PUREMOIST™



12,10 € 300 ml
Carton de 24 packs

EAN: 0300653610237*
ACL7 : 5178412



5,90 € 90 ml
Carton de 24 packs

EAN: 0300653610213*
ACL7 : 5178406



30,90 € 3 x 300 ml
Carton de 8 packs

EAN: 0300653610183*
ACL7 : 2638830



GAMME OPTI-FREE™



OPTI-FREE™ EXPRESS™

9,70 € 355 ml
Carton de 24 packs

EAN: 0300656144142*
ACL7 : 7386971

COMPLÉMENT AUX SOLUTIONS D'ENTRETIEN



POLYRINSE™

12,50 € 30 doses de 15 ml
Carton de 10 packs

EAN: 3401073969817*
ACL7 : 7396981

SOLUTION D'ENTRETIEN OXYDANTE POUR LENTILLES DE CONTACT

Pour les patients qui ont les yeux sensibles
ou des prédispositions allergiques¹

GAMME AOSEPT™

AOSEPT™ PLUS AVEC HYDRAGLYDE™



Disponible
courant 2023

7,80€ 90 ml
Carton de 24 packs



15,50€ 360 ml
Carton de 24 packs



HYDRAGLYDE™
• MATRICE HYDRATANTE •

Disponible
courant 2023

40,90€ 3x360 ml
Carton de 6 packs

EAN: 0300650363075*
ACL7 : 6002532

AOSEPT™ PLUS



14,70€ 360 ml
Carton de 24 packs



Disponible
courant 2023

38,80€ 3x360 ml
Carton de 6 packs

EAN: 0300650358675*
ACL7 : 7619352

1. Bloise, L., and E. Le Blond. «Entretien des lentilles de contact.» Florence Malet. Les lentilles de contact. Rapport SFO (2009): 836-62.

*Codes pouvant être modifiés en cours d'année.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

La société LABORATOIRES ALCON SAS (« **ALCON France** ») a notamment pour activité de distribuer et/ou commercialiser des lentilles de contact, produits de contactologie (solutions d'entretien) et produits relatifs à la sécheresse oculaire (les « **Produits** ») par l'intermédiaire de détaillants, de grossistes, de distributeurs et de centrales d'achat (le ou les « **Client(s)** »).

Ces Conditions Générales de Vente (les « **Conditions Générales de Vente** ») s'appliquent à la vente par ALCON France en France métropolitaine. Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à compter du 1^{er} décembre 2022. Elles annulent et remplacent toutes conditions générales de vente éditées à une date antérieure. Toute commande ferme passée à ALCON France implique pour le Client l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente qui seules s'appliquent et prévalent sur toutes clauses et stipulations implicites ou explicites, sauf dérogation écrite de la part d'ALCON France, et à l'exception des clauses contractuelles prévues dans une convention récapitulative des relations commerciales conclue entre ALCON France et le Client (la « **Convention commerciale** »).

ALCON France se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente, pour un ou plusieurs Produits, ainsi que leur définition ou méthodes de vente, dans le respect de la réglementation en vigueur.

1 - COMMANDES

Les commandes écrites doivent comporter impérativement la désignation du Client, l'adresse de livraison, la référence, la quantité, la désignation et le tarif du Produit en vigueur tel que communiqué par ALCON France. ALCON France acceptant les commandes téléphoniques, la livraison sera présumée conforme à ladite commande sauf réserve faite par le Client à la livraison des Produits. Toute commande écrite ou téléphonique n'est valable qu'après acceptation de ladite commande par ALCON France qui n'est cependant pas tenu d'accuser réception des commandes, ALCON France se réservant le droit de ne pas donner son acceptation en raison notamment d'une absence de disponibilité des Produits ou encore de contraintes industrielles ou logistiques.

Le signataire d'une commande est présumé avoir tout pouvoir pour souscrire à celle-ci et engager le Client. En cas de commande anormale, notamment anormalement élevée par rapport aux volumes habituellement commandés par le Client, ALCON France ne saurait être tenu par une obligation de livraison.

2 - PRIX ET FACTURATION

Tous les Produits sont facturés selon les prix indiqués sur le bon de commande et acceptés par écrit par ALCON France ou à défaut ceux indiqués dans les documents tenant lieu de catalogue ou selon le tarif en vigueur au jour de la commande, et dans le respect des Conventions Commerciales signées entre les parties. Ces prix s'entendent en Euros, hors taxes, hors frais de traitement et de port.

ALCON France pourra procéder à une révision des tarifs et coûts (notamment prix catalogue) et/ou des remises en cours d'année, notamment en raison du contexte réglementaire ou économique ou en cas d'ajout et/ou de suppression d'une référence, ce dans le respect de la réglementation en vigueur. En cas de hausse tarifaire, les quantités accessibles aux clients seraient limitées à 4 (quatre) semaines d'écoulement moyen (basées sur les quantités réalisées sur les 12 (douze) derniers mois).

ALCON France se réserve le droit de proposer à tous ses Clients, ponctuellement, notamment par l'intermédiaire de ses Représentants Commerciaux, une ou plusieurs offres spéciales ou promotions, limitées dans le temps. Les offres pourront inclure des unités gratuites ou faire l'objet de remises. Les réductions de prix, éventuellement accordées à l'occasion de ces offres spéciales ou Promotions, peuvent soit :

- venir s'ajouter, sur facture, aux réductions de prix qui peuvent être accordées au Client, selon les conditions détaillées dans lesdites offres spéciales ou promotions ;
- venir remplacer les réductions de prix qui peuvent être accordées au Client.

La facturation est établie mensuellement. Elle reprend le détail des livraisons du mois écoulé.

3 - LIVRAISONS

ALCON France s'engage à honorer les commandes reçues et à livrer les Produits commandés uniquement dans la limite des stocks disponibles. La livraison, qui pourra être totale ou partielle, est effectuée chez le Client à l'adresse définie entre les parties, via un transporteur mandaté par ALCON France sauf clause contraire convenue entre les parties.

Le transport est facturé en sus suivant le tarif en vigueur défini ci-après :

- Participation forfaitaire aux frais de port et d'emballage lentilles et Produits de Contactologie : 5,50 € H.T (cinq euros cinquante centimes hors taxe) par commande.

Toute commande de lentilles de contact et de produits de contactologie supérieure ou égale à 100 € (cent Euros) Net HT, est livrée en franco de port en France Métropolitaine, en ce compris la Corse et la Principauté de Monaco.

Les délais de livraison communiqués lors du passage de la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur non-respect ne peut en aucun cas donner lieu à retenue, indemnité, annulation de la commande, et ce, quelles que soient les causes, l'importance ou les conséquences du retard.

Les Produits voyagent aux risques et périls du destinataire dès qu'ils ont quitté les entrepôts d'ALCON France, ce même s'ils sont vendus franco de port. Le Client est tenu, sous sa responsabilité, de faire toutes réserves légales appropriées par lettre recommandée vis-à-vis du transporteur si le Produit n'a pas été livré en bon état, n'est pas conforme au bordereau, et ce, dans les trois jours à compter de la réception conformément à l'article L.133-3 du Code de Commerce, avec copie adressée dans le même délai à ALCON France qui, le cas échéant, exercera les recours contre le transporteur.

ALCON France ne peut effectuer des livraisons à plusieurs destinataires au titre d'une même commande. La livraison ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations à l'égard d'ALCON France, notamment le paiement de ses factures à l'échéance convenue.

ALCON France informera le Client par écrit (en ce compris par e-mail) en cas de changement(s) des caractéristiques de ses Produits qui pourraient modifier les modalités pratiques d'exécution d'une commande ou d'une Convention Commerciale, sans pour autant impacter l'accord des parties (tel que par exemple changement de conditionnement, de nom de Produit, de numéro de désignation d'un Produit, de modalités de livraison, etc.).

4 - RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue à 30 (trente) jours fin de mois, date de la facture récapitulative par prélèvement ou lettre de change relevé.

Tout défaut de paiement total ou partiel à l'échéance convenue, entraînera l'application immédiate de plein droit et sans mise en demeure, d'une pénalité d'un montant égal au taux d'intérêt légal de la BCE en vigueur majoré de 10 (dix) points (appliqué sur le montant TTC de la facture), et d'une indemnité forfaitaire de 40 € (quarante euros) pour frais de recouvrement. Ces pénalités sont calculées à compter du lendemain du jour de l'échéance initiale de la facture impayée jusqu'au paiement intégral du prix ; sans préjudice des dommages et intérêts susceptibles d'être dus à ALCON France en raison de ce retard de paiement. Les intérêts de retard seront facturés séparément, en totalité ou partiellement, avant ou après la date de paiement effectif, au gré d'ALCON France. Les factures des intérêts de retard sont payables comptant.

En outre ALCON France se réserve expressément, en cas de non-paiement partiel ou total d'une facture à son échéance, le droit de procéder à la résolution de la vente par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, les acomptes versés par le Client resteront acquis à ALCON France à titre d'indemnité. ALCON France pourra, en cas d'incident de paiement, exiger le règlement immédiat de toutes les dettes de l'acheteur y compris les dettes non échues. Les éventuelles remises et ristournes hors facture, ne sont acquises à l'acheteur que dans la mesure où celui-ci est à jour de ses règlements. ALCON France se réserve également le droit de livrer en contre remboursement ou de cesser toute livraison après une relance restée infructueuse.

Toute réclamation concernant la facturation ou les conditions de vente des Produits doit parvenir au Service Client d'ALCON France par courrier recommandé avec accusé de réception dans le mois suivant la réception de la facture, accompagnée des justificatifs. En l'absence de contestation, la facturation sera considérée comme acceptée par le Client.

Un escompte de 0,30 % du montant net hors taxes de la facture sera consenti en cas de paiement par prélèvement dans les 15 (quinze) jours de la date de la facture.

Chaque partie gardera à sa charge les frais qu'elle aura exposés au titre des virements bancaires.

5 - COMPENSATION – DÉDUCTION

Les factures de prestation de service, établies après réalisation effective des services par les Clients fournisseurs du service demandé ne sont pas compensables avec les factures de fourniture de Produits et, de ce fait, ne peuvent être déduites du règlement de ces dernières. Toute déduction non préalablement convenue par écrit sera assimilable à un défaut de paiement justifiant la suspension des livraisons. ALCON France se réserve le droit de recouvrer par tout moyen à sa convenance les sommes qui seraient ainsi déduites. Elle sera, en outre, fondée à exiger la livraison contre remboursement des commandes ultérieures. Au cas où ALCON France serait débitrice vis-à-vis du Client, les sommes dues seront réglées par application du principe de réciprocité des délais de paiement.

6 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à la conformité des Produits ou aux vices apparents les affectant devra, pour être recevable, être notifiée par le Client à ALCON France, dans un délai de 72 (soixante-douze) heures à compter de la livraison des Produits, et pour les vices cachés dans les 30 (trente) jours à compter de leur découverte, par courriel (ou à défaut par télécopie avec accusé de réception), confirmé dans les 8 (huit) jours par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les deux cas adressés à la direction d'ALCON France [Service clients ALCON pour les produits Vision Care – 17 avenue Didier Daurat – les Algorithmes - Immeuble Platon – CS 50090, 31700 Blagnac Cedex]. ALCON France aura pour seule obligation de remplacer les Produits non-conformes, si la non-conformité est avérée ou de rembourser le Client qui sera tenu d'en informer ses propres clients.

Suivant la nature du litige, ALCON France aura pour seule obligation de (a) remplacer / réparer les Produits non-conformes, si la non-conformité est avérée, ou (b) de rembourser le Client qui sera tenu d'en informer ses propres clients ; à l'exclusion de toute indemnité ou tous autres dommages et intérêts.

7 - GARANTIES PRODUITS

La garantie de fabrication couvre les défauts de fabrication uniquement. En particulier, ALCON France n'assume pas les risques et les dommages résultant d'un manque d'entretien, d'un usage inadéquat, d'un stockage dans des conditions inadéquates ou d'une mauvaise manipulation.

Par ailleurs, ALCON France accepte de reprendre les lentilles de contact et solutions d'entretien qu'elle commercialise dans le cadre des garanties décrites ci-après, et sous réserve de l'application de la procédure de retour prévue à l'article 8 ci-dessous. Pour ouvrir droit à ces garanties, les lentilles de contact et solutions d'entretien devront impérativement avoir fait l'objet d'une vente directe par ALCON France et être retournées dans un état identique au produit livré (lentilles dans leur boîte d'origine, solutions d'entretien dans leur emballage d'origine complet, avec flacon, étui-lentilles, etc.). Aucun retour ne sera admis pour des lentilles de contact et solutions d'entretien qui ne seraient plus commercialisées par ALCON France, au jour de la demande de retour, que ceci soit dû à la nature du Produit ou à son emballage.

Enfin, les demandes portant sur des quantités de Produits anormalement élevées par rapport aux volumes habituellement commandés par le Client ne seront pas admises.

Erreur (lentilles sphériques, lentilles techniques et solutions d'entretien) : ALCON France accepte le retour des Produits dans le mois suivant leur achat. Les Produits retournés seront repris aux conditions de la facture d'origine. **Lentilles techniques :** ALCON France accepte le retour des lentilles techniques, au-delà du délai d'1 (un) mois prévu ci-dessus et dans un délai maximum de 3 (trois) mois suivant leur achat. Les Produits retournés seront repris aux conditions de la facture d'origine et valorisés à hauteur de 50% de leur prix net d'achat, au titre d'une participation aux frais de retour et de destruction. Au-delà du délai de 3 (trois) mois à compter de la date d'achat, aucune lentille technique ne sera reprise.

Échanges de puissances (lentilles sphériques) : ALCON France accepte l'échange de lentilles sphériques dans un délai maximum de 12 (douze) mois suivant leur achat et sous réserve qu'elles présentent une date de péremption supérieure à 18 (dix-huit) mois. Les Produits retournés seront repris aux conditions de la facture d'origine et valorisés à hauteur de 90% de leur prix net d'achat, au titre d'une participation aux frais de retour et d'échange. Il sera renvoyé au Client la quantité de Produits identiques à la marchandise retournée, les Produits expédiés en échange seront soumis aux conditions de tarif et de remise en vigueur à la date d'échange.

Péremption (lentilles sphériques et solutions d'entretien) : ALCON France accepte le retour de Produits (lentilles sphériques et solutions d'entretien), dans un délai maximum de 12 (douze) mois suivant leur achat, et au plus tard un mois avant leur date de péremption. Les Produits retournés seront repris aux conditions de la facture d'origine et valorisés à hauteur de 50% de leur prix net d'achat, au titre d'une participation aux frais de retour et de destruction. Il sera renvoyé au Client la quantité de produits identiques à la marchandise retournée, les Produits expédiés seront soumis aux conditions de tarif et de remise en vigueur à la date de la commande.

8 - PROCÉDURE DE RETOUR

Tous les retours de Produits relatifs à la sécheresse oculaire doivent être soumis à l'accord préalable d'ALCON. Il est ici clairement précisé qu'aucun retour direct du Client ne sera traité ni ne donnera lieu à remboursement.

Tous les retours de lentilles ou solutions d'entretien dans le cadre des garanties prévues à l'article 7 ci-dessus doivent être soumis à l'accord préalable d'ALCON France.

Il convient de contacter le service clients au N° 0 810 860 810 ; après étude de la demande, un numéro d'autorisation de retour sera donné. Puis inscrire ce numéro sur le colis et l'adresser à :

RMD Rhein-Main-Distribution GmbH
Halle 1 – Alcon-Retouren F
Johann-Dahlem-Str. 54
DE-63814 Mainaschaff

Les petits colis de lentilles sont à déposer dans les boîtes de livraison et seront repris au moment de la livraison de nuit. Pour les retours plus importants, le passage d'un transporteur sera ordonné. **Les frais de port des retours dans le cadre de cette procédure seront intégralement à la charge d'ALCON France.**

Aucun retour de Produit ne sera accepté sans accord préalable d'ALCON France et sans le report sur le colis du numéro d'autorisation de retour délivré par notre service clients. Tous les colis reçus sans ce numéro seront renvoyés à leur expéditeur. Les Produits des colis non conformes, quelle qu'en soit la cause (date de péremption, état emballage, paramètres, etc.) seront renvoyés à leur expéditeur.

ALCON FRANCE - GAMME VISION CARE 2023

APPLICABLE AU 1^{ER} DECEMBRE 2022

9 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

ALCON France se réserve expressément la propriété des Produits livrés jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts par le Client. Conformément à l'article 2369 du Code civil la propriété réservée d'ALCON France sur les Produits s'exerce, à concurrence de la créance restant due, sur tous les Produits détenus par le Client ou pour son compte.

À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, comme en cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'acheteur, ALCON France pourra, sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être réclamés, reprendre les Produits livrés non payés quel que soit le lieu où ils se trouvent, et que le Client s'engage à lui restituer à première demande et en parfait état. La vente des Produits impayés sera alors résolue de plein droit si bon semble à ALCON France. La présente clause de réserve de propriété est opposable aux Clients ainsi qu'à leurs créanciers.

Nonobstant l'application de la présente clause de réserve de propriété, le transfert des risques concernant les Produits s'opère dans tous les cas au jour de la livraison qui s'entend comme effectuée lorsque les Produits quittent les locaux d'ALCON France ou, le cas échéant, de ses partenaires. Le Client devra en assurer la garde et assurer les Produits contre tout risque de disparition, vol, incendie, destruction ou tous autres dommages.

10 - ASSURANCES

Le Client s'engage à souscrire auprès de la compagnie de son choix, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des Produits prenant effet dès réception des Produits par ses soins.

11 - SUPPORTS PUBLICITAIRES ET MATÉRIELS D'INFORMATION CONSOMMATEUR

Tous les supports publicitaires, et matériels d'information consommateur, mis à titre gratuit à la disposition du Client sont et demeurent la propriété d'ALCON France. Aussi, ALCON France se réserve-t-elle le droit de les déplacer dans le magasin, en accord avec le Client, ou de les retirer. Les supports publicitaires et matériels d'information consommateur, dont il ne sera plus fait usage, devront être conservés à la disposition d'ALCON France. Ils ne pourront être détruits par le Client qu'après autorisation d'ALCON France.

12 - PRÉSENTATION ET REMISE DES PRODUITS AUX CONSOMMATEURS

Les Produits ne peuvent être présentés, vendus ou remis au consommateur que sous leur présentation d'origine non modifiée ni altérée. Les échantillons remis gratuitement ne peuvent être vendus. L'opticien a pour obligation, conformément à la réglementation en vigueur, de délivrer les Produits ALCON VC avec toute l'information utile et la notice d'utilisation correspondante. L'opticien reconnaît que les lentilles de contact de marque ALCON conformes au règlement de l'UE 2017/745 sur les dispositifs médicaux (MDR) seront expédiées avec une seule copie papier de la notice d'utilisation. Sur demande, Alcon fournira gratuitement des exemplaires supplémentaires, les notices seront également disponibles pour téléchargement et impression sur le site <https://ffu.alcon.com>. L'opticien doit s'assurer que l'utilisateur final de la lentille de contact reçoit au moins une copie papier des instructions d'utilisation en français.

13 - PROMOTION DES PRODUITS – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est rappelé que chaque Client est libre de mettre en place la politique commerciale de son choix, en recourant aux opérations promotionnelles qu'il estime opportunes tant pour son enseigne que pour les consommateurs. Cependant, il est rappelé que pour engager valablement ALCON France, toutes opérations promotionnelles (nationale, régionale ou locale) relatives à ses Produits organisés par les Clients, ainsi que les prestations de services fournies par ces derniers au profit d'ALCON France, doivent préalablement faire l'objet d'un accord écrit signé par le Client et ALCON France. En l'absence d'un accord exprès d'ALCON France, le Client qui déciderait seul de la mise en place d'une opération promotionnelle quelle qu'elle soit et/ou de la réalisation d'une prestation de service, ne pourra prétendre à une rémunération de quelque nature et sous quelque forme que ce soit de la part d'ALCON France et en sera pleinement responsable.

Le Client s'interdit (sous peine d'action judiciaire) de modifier le packaging, de déconditionner les Produits et de déloter les Produits qui lui sont livrés pour être revendus par lot.

En tout état de cause, le Client s'engage à ne pas dénigrer les marques et les Produits d'ALCON France. ALCON France se réserve un droit de regard sur l'utilisation qui pourrait être faite de ses marques ou de celles de toute autre entité du groupe auquel ALCON France appartient. À ce titre, l'utilisation des marques est limitée à la vente des Produits ALCON VC et ne peut en aucune manière donner lieu à rémunération de quelque nature et sous quelque forme que ce soit.

Le Client s'engage (i) à ne pas introduire ou autoriser l'introduction, sur le territoire de l'EEE et de la Suisse, de Produits Alcon VC qui ont été mis dans le commerce hors du territoire de l'EEE et de la Suisse (ii) ni à vendre ou à autoriser la vente, en dehors du territoire de l'EEE (et de la Suisse) de Produits Alcon VC mis dans le commerce dans le territoire de l'EEE (et de la Suisse). En cas de violation de ces engagements, ALCON France se réserve la possibilité de revoir les conditions commerciales ou mettre un terme à la relation commerciale existant avec le Client, sans préjudice de tous dommages-intérêts qui pourraient être réclamés par ALCON France au titre de cette violation.

14 - VIGILANCE – TRAÇABILITÉ

Conformément aux réglementations française et européenne (notamment selon les articles L5212-2, R5212-3 et R5212-14 et R5212-16 §2 du Code de la Santé Publique et - selon le nouveau règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (UE) publié au JOEU du 5 mai 2017 entrant en application à partir du 26 mai 2021), chacune des parties reconnaît avoir pleinement connaissance des obligations qui lui incombent en matière de pharmacovigilance, matériovigilance et de traçabilité des produits de santé. Notamment, par application du Code de la Santé Publique et du règlement européen 2017/745, chacune des parties s'engage à :

- déclarer tout incident selon les articles L. 5212-2 et R. 5212-14 et suivants (ALCON en tant que fabricant et responsable de la mise sur le marché des dispositifs médicaux et le distributeur en tant que distributeur selon l'article R. 5212-16 §2), ainsi que tout cas de pharmacovigilance selon les articles R. 5121-153 et R. 5121-161 et suivants,

- pouvoir suivre les Produits selon la traçabilité exigée aux articles R. 5212-3 et R5124-36 (informations relatives à la conception, la fabrication, le stockage, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation, la traçabilité, la vente, leur utilisation et le cas échéant leur prescription),

- collaborer activement entre elles pour les cas de rappels de Produits et de retours auprès du fabricant selon ses demandes,

- le Client s'engage à informer le fabricant (ALCON) de tout défaut qualité, évènement indésirable ou évènement d'intérêt spécifique (= « *réclamations ou signalements de professionnels de la santé, de patients ou d'utilisateurs relatifs à des incidents supposés liés à un dispositif que le client a mis à disposition* »), concernant un Produit Alcon, immédiatement, dès sa connaissance, et au maximum dans les 24 heures, en communiquant et transmettant toutes les informations nécessaires, par e-mail, à vigilances.france@alcon.com. Tout distributeur doit tenir un registre des réclamations, des dispositifs non conformes et des rappels et retraits, et doit tenir le fabricant et, le cas échéant, le mandataire et l'importateur informés de ces activités de suivi et lui fournir toute information sur demande,

- remettre la notice d'utilisation au porteur.

15 - CONTESTATION

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente serait déclarée nulle et/ou non avenue par un tribunal ou du fait d'un changement de législation, la validité de l'ensemble des autres dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ne se trouverait en aucune manière affectée ou modifiée.

Le fait qu'ALCON France ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites Conditions Générales de Vente.

Toute réclamation concernant l'application du tarif ou des conditions de distribution et de vente, doit parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction [Service clients ALCON pour les produits Vision Care – 17 avenue Didier Daurat – les Algorithmes - Immeuble Platon – CS 50090, 31700 Blagnac Cedex] d'ALCON France dans les deux semaines suivant la réception de la facture.

Les présentes Conditions Générales de Vente et les ventes auxquelles elles s'appliquent sont soumises à la loi française exclusivement.

En cas de contestation ou de litige, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE EST SEUL COMPÉTENT, quel que soit le mode de paiement, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

16 - FORCE MAJEURE ET SITUATION EXCEPTIONNELLE

Dans l'éventualité où l'exécution des obligations d'ALCON France a été rendue en partie ou totalement impossible par un évènement de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence en vigueur, ou du fait de la situation économique, politique ou sanitaire en France ou dans le monde en ce compris notamment en raison d'une situation sanitaire dégradée, d'une instabilité politique ou d'un conflit dans une partie du monde qui impacterait l'approvisionnement en matière première, la production ou la livraison des Produits, ALCON France pourra solliciter, par écrit, auprès du Client des modalités d'aménagement de ses obligations pendant cette période.

À défaut d'entente dans le délai d'un mois après le début de ces discussions, il est entendu que l'une ou l'autre partie pourra suspendre totalement ou partiellement l'exécution de ses obligations, sans ouvrir droit à indemnité pour l'autre partie. À défaut de reprise de l'exécution complète des obligations des parties à compter de 4 (quatre) mois après la suspension de ces obligations, l'une ou l'autre partie pourra demander la résolution immédiate des obligations souscrites par lettre recommandée avec avis de réception. Ne seraient alors dus que les prix des produits et services commandés jusqu'à la date de résolution de ces obligations et pour lesquels la livraison a été réalisée ou pourra être réalisée, sans ouvrir droit à indemnité pour l'autre partie en l'absence de faute de cette dernière.

17 - DONNÉES PERSONNELLES

ALCON France réalise des traitements de données personnelles dans le cadre de ses activités, et notamment dans le cadre de ses relations avec les Clients. Ces données sont traitées notamment pour préparer, exécuter et assurer le suivi des obligations souscrites dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente et des Conventions commerciales, en ce compris procéder aux commandes, envois, facturations, service après-vente, des Produits commercialisés par Alcon France. Ces données sont conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou pour remplir les obligations légales et réglementaires d'ALCON France (notamment s'agissant des traitements des signalements de matériovigilance / pharmacovigilance).

Ne seront collectées que les données personnelles strictement nécessaires aux fins de ces traitements, comme des données d'identification et d'informations d'ordre général, des informations de paiement, ou des données relatives à l'utilisation des Produits par les Clients.

Dans l'éventualité où le Client partagerait avec ALCON France des données personnelles concernant des tiers (par exemple des employés, ou des patients), il est de la responsabilité du Client – ou de son représentant – de partager ces données en conformité avec les réglementations applicables, et notamment de partager ces données si cela est strictement nécessaire pour les finalités recherchées, de limiter ce partage aux seules données personnelles nécessaires pour ces traitements, d'informer les tiers de ce partage et de leurs droits, et de leur fournir une copie de la politique de confidentialité d'ALCON France mentionnées ci-dessous.

Dans la mesure où les données de santé concernant des patients identifiés ou identifiables (par exemple pathologie, diagnostic, antécédents médicaux) ne sont pas nécessaires à l'exécution d'une commande ou d'une Convention Commerciale, les Clients ne doivent en aucun cas partager ces données de santé avec ALCON France.

ALCON France pourra refuser et détruire ces données, ou tout support faisant mention de ces données, ou demander au Client des informations anonymisées ou pseudonymisées pour permettre l'exécution de ses obligations. À défaut, ALCON France pourra suspendre, ou refuser, l'exécution de ses obligations sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

Les traitements de données sont réalisés principalement sur la base légale de l'exécution d'un contrat souscrit entre ALCON France et le Client, et également aux fins de l'intérêt légitime que nous poursuivons, pour assurer le respect de nos obligations légales ou réglementaires, ou avec le consentement spécifique du Client.

Ces données sont conservées pour la durée de l'exécution des obligations découlant d'une Commande ou d'une Convention Commerciale, sous réserve des délais spécifiques aux obligations légales et réglementaires qui découleraient des obligations souscrites dans ces cadres et qui imposeraient des délais de conservations plus longs ou plus courts.

Les Clients disposent des droits suivants : droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données personnelles, droit d'en demander le cas échéant la portabilité, droit d'obtenir la limitation du traitement de vos données personnelles, droit d'opposition au traitement et de donner des directives sur le sort des données après le décès. Toutefois, pour la finalité relative à la vigilance et à la transparence, les Clients ne disposent pas d'un droit d'opposition ou de suppression.

Pour toute question et/ou exercice des droits, les Clients peuvent contacter ALCON France à l'adresse e-mail suivante : dataprivacy.alconfrance@alcon.com ou par écrit : Laboratoires ALCON, à l'attention du Service Compliance, 20 rue des Deux Gares, 92 500 Rueil Malmaison. Les Clients peuvent également soumettre une réclamation auprès de la CNIL en cas de violation de leurs droits.

Les informations complètes concernant le traitement de ces données sont disponibles dans la politique de confidentialité disponible sur le site institutionnel d'Alcon France : <https://www.alcon.fr> à l'adresse <https://www.alcon.fr/fr/privacy-policy>

Loi AGEC - Identifiant unique (IDU)

En application de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement, ALCON France, pour les cas où elle endosse le statut de producteur, s'est vu attribuer par l'ADEME les identifiants uniques suivants, qui attestent de l'enregistrement au registre des producteurs et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché :

• FR000295_05SR3 – Filière des équipements électriques et électroniques,

• FR205913_01WCMC – Filière des emballages ménagers

• FR236703_08CYGM – Filière des médicaments non utilisés

• FR205913_03XPTD – Filière des papiers graphiques

• FR000295_06TQBB – Filière des piles et accumulateurs portables

MENTIONS OBLIGATOIRES



AOSEPT PLUS™ est un système d'entretien pour le nettoyage, la décontamination, la neutralisation, la déprotéinisation et la conservation de tous types de lentilles de contact y compris en silicone-hydrogel. Il contient la solution de nettoyage et de décontamination et l'étui de trempage.

La solution **AOSEPT PLUS™** et l'étui de trempage doivent toujours être utilisés ensemble.

Ne jamais mettre de solution **AOSEPT PLUS™** non neutralisée directement dans l'oeil.

Veillez lire attentivement les instructions figurant dans la notice et sur l'étiquetage.

Pour la liste complète des indications, des contre-indications et des avertissements, veuillez consulter la notice.

Dispositif médical de classe IIb - Organisme notifié : CE 0123 TÜV SÜD - Fabricant : Alcon Laboratories Inc.

AOSEPT PLUS™ avec HydraGlyde™ est un système d'entretien pour le nettoyage, la décontamination, la neutralisation, la déprotéinisation et la conservation de tous types de lentilles de contact y compris en silicone-hydrogel. Il contient la solution de nettoyage et de décontamination et l'étui de trempage.

La solution **AOSEPT PLUS™ avec HydraGlyde™** et l'étui de trempage doivent toujours être utilisés ensemble.

Ne jamais mettre de solution **AOSEPT PLUS™ avec HydraGlyde™** non neutralisée directement dans l'oeil.

Veillez lire attentivement les instructions figurant dans la notice et sur l'étiquetage.

Pour la liste complète des indications, des contre-indications et des avertissements, veuillez consulter la notice.

Dispositif médical de classe IIb - Organisme notifié : CE 0123 TÜV SÜD - Fabricant : Alcon Laboratories Inc.

Les solutions de la gamme **OPTI-FREE™** sont des Solutions Multi-Fonctions qui décontaminent, nettoient, rincent, hydratent et améliorent le confort de toutes les lentilles de contact souples de port journalier ou mensuel.

Toujours utiliser une nouvelle quantité d'**OPTI-FREE™ Solution Multi-Fonctions**. Ne jamais réutiliser la solution de l'étui de trempage.

Veillez lire attentivement les instructions figurant dans les notices et sur les étiquetages.

Pour la liste complète des indications, des contre-indications et des avertissements, veuillez consulter les notices.

Dispositifs médicaux de classe IIb - Organisme notifié : CE 0123 TÜV SÜD. Fabricant : Alcon Laboratories, Inc.

Polyrinse™ Solution Saline est une solution aqueuse stérile, isotonique sans conservateur utilisée pour le rinçage de toutes les lentilles de contact. **Polyrinse™ Solution Saline** peut aussi être utilisée, avec un dispositif de chauffage, pour la décontamination thermique des lentilles de contact souples (hydrophiles) ou à chaque fois qu'une solution saline stérile est indiquée.

Toujours utiliser une nouvelle quantité de **Polyrinse™ Solution Saline**. Ne jamais réutiliser la solution de l'étui de trempage.

Veillez lire attentivement les instructions figurant dans la notice et sur l'étiquetage.

Pour la liste complète des indications, des contre-indications et des avertissements, veuillez consulter la notice.

Dispositif médical de classe IIb - Organisme notifié : CE 0123 TÜV SÜD. Fabricant : Alcon Laboratories, Inc.

TARIF 2023



SERVICE CLIENTS

▶ N°Azur 0 810 860 810

Du lundi au jeudi
8h45 > 12h15 & 13h > 17h45

Le vendredi
8h45 > 12h15 & 13h > 17h00



Contactez-nous par e-mail

Pour les commandes :
visioncare.commande@alcon.com

Pour toutes les autres demandes :
serviceclient.visioncare@alcon.com